

Date de convocation : 26/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Étaient présents : Mesdames Sylvie MONNIER, Aline POUPINET, Élodie FORCHER, et Messieurs Jean-Michel ROUX, Thomas RICHARD, Hervé RUPIN, Yann LEBOURG.

Absents excusés : Maximilien CATHERINE, Christelle GAUDIN, Guillaume LERCIER, Nathalie AMEUR, Alain MARÉCHAL et Aurélie LEMONNIER-JOUNOT.

Monsieur Thomas Richard a été nommé secrétaire de séance.

1) Projet de chemin piétonnier rue Saint Nicolas

- Subventions :

→ *Délibération N°23/19*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un chemin piétonnier, sous forme de voie verte, parallèle à la rue Saint Nicolas, destiné à rejoindre le groupe scolaire en toute sécurité pour les enfants.

A cet effet, lors de la réunion du 1^{er} juin, le Conseil Municipal a validé le devis du Cabinet SODEREF pour une convention de maîtrise d'œuvre relative à ce projet.

M. Boulanger du Cabinet SODEREF, présent à ce conseil du 4 juillet, fournit au Conseil Municipal, toutes les explications nécessaires à une bonne compréhension de ce dossier, plus quelques compléments techniques à fournir à l'issue de cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le projet tel qu'il a été présenté et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès de :

- L'État, via la DETR ou le Fonds Vert
- Le Département au titre de la mobilité ou amendes de police
- La Région Normandie

- Acquisition :

→ *Délibération N°23/20*

Projet d'acquisition d'une bande de terrain propriété actuelle de M.Riclin Bruno.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet de création d'une voie verte parallèle à la rue Saint Nicolas, portion extraite de la parcelle propriété de M.Riclin Bruno, qui rejoindrait de façon plus sécurisante le groupe scolaire.

Pour ce le Conseil Municipal a validé le devis du géomètre AGEOSE et du bureau d'études SODEREF chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Il convient également d'autoriser Monsieur la Maire à signer l'acte notarié d'acquisition de cette bande de terrain, selon le prix convenu de 1.80 € le m² au cours d'un entretien avec le vendeur en mairie le 5 août 2022.

La largeur retenue est 3.50 m et la longueur d'environ 280 m.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition de cette bande de terrain.

2) Validation du devis Défense Incendie rue du Bois Cordieu et rue Marquais.

Monsieur le Maire informe que, par courrier en date du 28 juin 2023, la commune a reçu une notification du Conseil Départemental pour une subvention de 2 596 € soit 35 % HT des bouches à incendie pour

la rue Marquais et la rue du Bois Cordieu, à partager avec Le Neubourg.

Cela fait suite à la notification, en date du 16 mars 2023, de la Préfecture via la DETR, pour un montant de 9 076 €, soit 30 % de la totalité des travaux, changement de canalisation inclus.

En conséquence, le Conseil Municipal valide le devis du SERPN, daté du 26 septembre 2022, et autorise Monsieur le Maire à signer ces documents, en vue de renforcer la sécurité incendie sur ces deux rues.

3) Projets 2024 de travaux d'enfouissement électrique et téléphonique.

Pour l'année 2024, le Conseil décide de faire la demande d'éclairage LED dans la rue du Haut Vitot.

4) Questions diverses.

*Terrain Chemin de l'école

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis d'extension de réseau pour l'eau et l'électricité visant à alimenter un futur terrain à bâtir issu de la propriété de M.Laisné.

Le Conseil valide la signature de ces devis uniquement lorsque la division de parcelle sera effective (accord de division de parcelle par le service instructeur des autorisations d'urbanisme).